

Gouvernement du Québec

Décret 161-2000, 1^{er} mars 2000

CONCERNANT la nomination de monsieur Roger Giroux comme sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Roger Giroux, directeur général adjoint, réseau correctionnel de Montréal, au ministère de la Sécurité publique, cadre supérieur classe I, soit nommé sous-ministre associé à ce même ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 104 424 \$, à compter du 6 mars 2000;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Roger Giroux.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33664

Gouvernement du Québec

Décret 162-2000, 1^{er} mars 2000

CONCERNANT la nomination de monsieur Rodrigue Desmeules comme sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Rodrigue Desmeules, sous-ministre associé au ministère de la Justice, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 6 mars 2000;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés

et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes continuent de s'appliquer à monsieur Rodrigue Desmeules.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33665

Gouvernement du Québec

Décret 163-2000, 1^{er} mars 2000

CONCERNANT la nomination de madame Suzanne Lévesque comme sous-ministre adjointe au ministère des Affaires municipales et de la Métropole

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Suzanne Lévesque, administratrice d'État II au ministère des Affaires municipales et de la Métropole, soit nommée sous-ministre adjointe à ce même ministère, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter des présentes;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes continuent de s'appliquer à madame Suzanne Lévesque.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33666

Gouvernement du Québec

Décret 164-2000, 1^{er} mars 2000

CONCERNANT la nomination de madame Louise Ouellet comme sous-ministre adjointe au ministère du Travail

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre: